

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00065

Numéro SIREN : 820 013 852

Nom ou dénomination : AALBORG PORTLAND FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2020 sous le numéro de dépôt 7535

AALBORG PORTLAND FRANCE
Société par Actions Simplifiée (Société à associé unique)
Au capital de 10 010,00 euros
Siège social : Avenue Bachelar – Port de Commerce – 17300 ROCHEFORT

RCS LA ROCHELLE 820 013 852

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Associé Unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice net comptable de € 146 887 et décide de l'affecter au compte report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, le report à nouveau de la société s'élève à € 83 356.

L'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

* *
*

Extrait certifié conforme à l'original.


AALBORG PORTLAND A/S
Représentée par M. Bjarne MOLTKE HANSEN


AALBORG PORTLAND A/S
Représentée par M. Henning BAEK

CERTIFIE CONFORME

VACHON & COMPAGNIE

AALBORG PORTLAND FRANCE

SAS au capital de € 10 010

Avenue Bachelar

Port de Commerce

17300 ROCHEFORT

- : - : - : - : - :

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2019

- : - : - : - : - :

Certifié conforme :



CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 102 033	482 869	2 619 164	63,00	2 826 043	68,18
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours	82 900		82 900	1,99		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	3 184 933	482 869	2 702 064	64,99	2 826 043	68,18
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	213 896		213 896	5,14	473 309	11,42
Marchandises	38 246		38 246	0,92		
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	507 965		507 965	12,22	439 264	10,00
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices					1 151	0,03
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 008		46 008	1,11	1 110	0,03
Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	346 262		346 262	8,33	404 391	9,76
Charges constatées d'avance	303 000		303 000	7,29		
TOTAL (II)	1 455 377		1 455 377	35,01	1 319 225	31,82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 640 310	482 869	4 157 441	100,00	4 145 268	100,00

CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 010)	10 010	0,24	10 010	0,24
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	889 990	21,41	889 990	21,41
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-63 531	-1,52	-90 833	2,18
Résultat de l'exercice	146 887	3,63	27 302	0,68
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	983 356	23,65	836 469	20,18
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts				
Decouverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
Divers	1 350 000	32,47	1 650 000	39,60
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 620 197	38,97	1 546 861	37,32
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	24 195	0,58	26 362	0,64
Organismes sociaux	25 342	0,61	26 855	0,65
Etat, impôts sur les bénéfices	45 136	1,09		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	102 074	2,46	51 591	1,24
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 141	0,17	7 130	0,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 174 085	76,35	3 308 799	79,82
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 157 441	100,00	4 145 268	100,00

CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	6 080 410		6 080 410	77,85	5 062 698	77,41	1 017 712	20,10	
Production vendue biens									
Production vendue services	1 729 779		1 729 779	22,15	1 477 108	22,59	252 671	17,11	
Chiffres d'Affaires Nets	7 810 188		7 810 188	100,00	6 539 806	100,00	1 270 382	19,43	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis et prov , transfert de charges			4 779	0,06	4 779	0,07		0,00	
Autres produits			6	0,00	4	0,00	2	50,00	
Total des produits d'exploitation (I)			7 814 973	100,06	6 544 588	100,07	1 270 385	19,41	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 887 214	62,57	4 040 310	61,78	846 904	20,96	
Variation de stock (marchandises)			221 166	2,83	19 325	0,30	201 841	N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			2 066 848	26,46	1 995 463	30,51	71 385	3,58	
Impôts, taxes et versements assimilés			11 211	0,14	10 571	0,16	640	5,95	
Salaires et traitements			139 740	1,79	144 755	2,21	-5 015	-3,45	
Charges sociales			62 196	0,80	62 238	0,95	-42	-0,06	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			206 879	2,65	207 056	3,17	-177	-0,08	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges					13	0,00	-13	100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			7 595 253	97,25	6 479 731	99,08	1 115 522	17,22	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			219 720	2,81	64 857	0,99	154 863	238,78	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change			0	0,00	0	0,00			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			0	0,00	0	0,00			
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			26 535	0,34	37 554	0,57	-11 019	-29,33	
Différences négatives de change			11	0,00	0	0,00	11	N/S	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			26 546	0,34	37 555	0,57	-11 009	-29,30	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-26 546	-0,33	-37 555	-0,56	11 009	29,31	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			193 174	2,47	27 302	0,42	165 872	607,55	

CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	46 287	0,59			46 287	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 814 973	100,06	6 544 588	100,07	1 270 385	19,41
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 668 086	98,18	6 517 286	99,86	1 150 800	17,66
RÉSULTAT NET	146 887	1,88	27 302	0,42	119 585	438,01
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier	14 333	0,18			14 333	N/S

CERTIFIE CONFORME

ANNEXE AU BILAN DU 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

N° ordre		Produites	Non produites	
			N/S	N/A
I	REGLES ET METHODES COMPTABLES	I		
II	IMMOBILISATIONS (N° 2054)	II		
III	AMORTISSEMENTS (N° 2055)	III		
IV	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			N/A
V	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			N/A
VI	ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			N/A
VII	VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION			N/A
VIII	PROVISIONS (N° 2056)			N/A
IX	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (N° 2057)	IX		
X	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : ENTREPRISES LIEES	X		
XI	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : EFFETS DE COMMERCE			N/A
XII	PRODUITS A RECEVOIR			N/A
XIII	COMPTES DE REGULARISATION			N/A
XIV	CHARGES A PAYER	XIV		
XV	ECARTS DE CONVERSION ACTIF-PASSIF			N/A
XVI	CREDIT-BAIL			N/S
XVII	ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS	XVII		
XVIII	DETTE GARANTIES PAR DES SURETES REELLES			N/A
XIX	IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	XIX		
XX	VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES- INTEGRATION FISCALE			N/S
XXI	OBLIGATIONS CONVERTIBLES			N/A
XXII	DIFFERENCES D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT			N/A
XXIII	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL - PARTS DE FONDATEUR	XXIII		
XXIV	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	XXIV		
XXV	ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS			N/S
XXVI	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES			N/S
XXVII	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	XXVII		
XXVIII	EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	XXVIII		

CERTIFIE CONFORME

NOTE AUX COMPTES ANNUELS

- :- :- :- :- :

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

AALBORG PORTLAND FRANCE a pour objet social le stockage et la commercialisation en vrac de ciment portland.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentés et évalués selon les normes définies au Code de Commerce, dans les textes pris pour son application.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables,
- et l'indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 ont été établis en Euros.

CERTIFIE CONFORME

3 - PRINCIPALES METHODES UTILISEES ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations corporelles

Il s'agit d'un terminal de stockage de ciment mis en service au cours de l'exercice 2017 (Silo 1 et Silo 2).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisionnelle réelle d'utilisation du matériel et résultant des usages.

Le taux suivant a été retenu :

Matériel industriel	15 ans
---------------------	--------

3.2. Stock de marchandises

Le stock est constitué de produits (ciment), propriété de **AALBORG PORTLAND FRANCE** à la clôture de l'exercice.

Il a été valorisé en fonction du tonnage de ciment constaté dans les 2 silos et sur la base du dernier coût d'achat.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation. La valeur de réalisation est appréhendée à partir des rotations et de l'antériorité des stocks. A ce titre, aucune provision pour dépréciation des stocks n'a été enregistrée.

CERTIFIE CONFORME

3.3. Clients et comptes rattachés

Les créances clients ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque d'irrecouvrabilité.

3.4. Autres créances

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5. Disponibilités

Les disponibilités représentent les soldes débiteurs des comptes « Banques » à la clôture de l'exercice.

3.6. Capital social

Le capital social est constitué de 1 001 actions de € 10 chacune.

3.7. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Parmi les dettes fournisseurs et comptes rattachés figure le montant des factures non parvenues pour un montant de € 764 927.

CERTIFIE CONFORME

4 - AUTRES INFORMATIONS

Le montant des engagements de retraite provisionné ou prévu par la convention collective, calculé en fonction du nombre d'employés, de critères d'actualisation et d'espérance de vie, reste non significatif au 31 décembre 2019.

5 – EVENEMENTS POST CLOTURE

La société a transféré son siège social à Rochefort (17300), Avenue Bachelar – Port de Commerce.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie **COVID 19** et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

CERTIFIE CONFORME

Désignation de l'entreprise : AALBORG PORTLAND FRANCE										Néant			
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
						Consolidées et à une reprise évaluées au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KX		KF		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	3 102 033	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ	82 900	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	3 102 033	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						1Q		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	3 102 033	OH		82 900	

CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par extinction de l'exercice ou par mise en équivalence							
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		CV		EW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions						IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	3 102 033	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		NZ		NA	82 900	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG		NH	3 184 933	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OC		OP	
		Autres participations						JO		OX		OY	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						IZ		2E		2F			
TOTAL IV						13		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14		OK		OL	3 184 933

MLT

CERTIFIE CONFORME

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise AALBORG PORTLAND FRANCE

Neant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables **réévaluées** dans les conditions **définies** à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des **écarts** est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux **portés** colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est **rappelé** que cette **imputation** est **purement fiscale** et ne **modifie** pas les **montants de la provision spéciale** figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer **chaque année** dans leur résultat **comptable** le **supplément d'amortissement consécutif** à la **réévaluation**.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en **multipliant** les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le **numérateur** étant le montant du déficit imputé et le **dénominateur** celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CERTIFIE CONFORME

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Désignation de l'entreprise : AALBORG PORTLAND FRANCE N° ☐

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, diminutions de l'exercice		Diminutions, amortissements effectués aux éléments surés de l'actif et reprises		Montants des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CI		FI		FI		FN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PI		IF		PI		PF			
Terrains		TI		IF		FI		PI			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		FI		PI			
	Sur sol d'autrui	PR		IN		FI		PI			
	Costs généraux, agencements et aménagements des constructions	PN		IN		FI		PI			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QV	206 579	QR		QF	442 863		
Autres immobilisations corporelles	Costs généraux, agencements, aménagements divers	QD		QL		QF		QF			
	Matériel de transport	QH		QF		QF		QF			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ		QJ		QV		QJ			
Emballages récupérables et divers		QF		QR		QF		QF			
TOTAL III		QU	275 530	QV	206 579	QW		QX	442 863		
TOTAL IV (CI + PI + TI + PM + PR + PN + QD + QH + QJ + QF)		PN	502 530	QP	206 579	QF		QF	442 863		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DÉDUCTIONS				REPRISES				Revenants des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de dépréciation	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de dépréciation	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		N6	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16
Terrains		N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11
Constructions	Sur sol propre	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18
	Sur sol d'autrui	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
	Costs généraux, agencements et aménagements divers	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14
Installations techniques, matériel et outillage		N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20	N21
Autres immobilisations corporelles	Costs généraux, agencements divers	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
	Matériel de transport	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15
Emballages récupérables et divers		N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
TOTAL III		N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11
Total d'acquisition de biens de participations TOTAL IV		N1					N4				
Total général (I + II + III + IV)		N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Total général dérogatoire (NP + N1 + N2 + N3)		N1					N4				
		Total général dérogatoire (NS + N1 + N2 + N3)				Total général dérogatoire (NW + N1)		N7			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montants au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions de l'exercice sur amortissements		Montants au 31 de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à échéance						Z9		Z3			
Primes de remboursement des obligations						S2		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2003

CERTIFIE CONFORME

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formule de calcul (article 33 A
du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Nature des provisions		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-B)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont négociations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 49 quinquies II du CGI)	U		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O		6P		6Q		6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - titres publics - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		6J		6K		6L		6M	
		6N		6O		6P		6Q	
		6R		6S		6T		6U	
	Sur stocks et en-cours	6X		6Y		6Z		7A	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du CGI									10
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnés sur ce tableau mais être ventilés sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2632.

ML

CERTIFIE CONFORME

Désignation de l'entreprise		N° SIRET		N° SIREN		N° de l'exercice		Néant		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	507 963		507 963					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VH	46 008		46 008				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS	303 000		303 000					
	TOTAUX		VT	856 973	VU	856 973	VV			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
	à plus d'un an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 350 000		1 350 000					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 620 197		1 620 197					
Personnel et comptes rattachés		8C	24 195		24 195					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 342		25 342					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	45 136		45 136					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	102 074		102 074					
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 141		7 141					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	3 174 085	VZ	3 174 085					
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	300 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

MLI

CERTIFIE CONFORME

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Annexe X

ACTIF

Clients	€	<u>0</u>
---------	---	----------

PASSIF

Emprunts	€	<u>1 350 000</u>
Fournisseurs	€	<u>596 227</u>
Factures à établir	€	<u>400 500</u>

COMPTE DE RESULTAT

Produits

Revenu agent	€	<u>0</u>
--------------	---	----------

Charges

Intérêts financiers	€	<u>23 037</u>
Services de consultance, support	€	<u>30 000</u>
Autres prestations administratives	€	<u>22 260</u>

CERTIFIE CONFORME

CHARGES A PAYER**Annexe XIV**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :	Montant	
	Déductible	Non déductible
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	€ 764 927	
Dettes fiscales et sociales	<u>€ 39 914</u>	<u>€ 1 951</u>
TOTAL	<u>€ 804 841</u>	<u>€ 1 951</u>

CERTIFIE CONFORME

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Annexe XIV - suite

FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	€	764 927
--------------------------------------	---	---------

DETTES FISCALES ET SOCIALES	€	41 865
-----------------------------	---	--------

Personnel, charges à payer	€	24 195
----------------------------	---	--------

Provision congés à payer	€	11 479
--------------------------	---	--------

Provision bonus à payer		<u>12 716</u>
-------------------------	--	---------------

	€	<u>24 195</u>
--	---	---------------

Organismes sociaux, charges à payer	€	11 327
-------------------------------------	---	--------

Charges sociales sur congés payés	€	4 914
-----------------------------------	---	-------

Charges sociales sur bonus à payer		5 722
------------------------------------	--	-------

Formation continue à payer		<u>691</u>
----------------------------	--	------------

	€	<u>11 327</u>
--	---	---------------

Etat, charges à payer	€	<u>6 343</u>
-----------------------	---	--------------

CVAE	€	2 715
------	---	-------

TVS		1 951
-----	--	-------

CFE		<u>1 677</u>
-----	--	--------------

	€	<u>6 343</u>
--	---	--------------

TOTAL DES CHARGES A PAYER	€	<u>806 792</u>
---------------------------	---	----------------

CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE

31 décembre 2019

**INTEGRATION GLOBALE – CONSOLIDATION
IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

Annexe XIX

Les comptes de la société **AALBORG PORTLAND FRANCE** sont
consolidés dans les comptes de :

AALBORG PORTLAND HOLDING A/S

Rordalsvej 44

P.O. Box 165

9220 AALBORG OST

DANEMARK

MU

CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE

31 décembre 2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Annexe XXIII

Différentes catégories de titres	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions	<u>1 001</u>	=	=	€ 10

CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE

31 décembre 2019

EFFECTIF MOYEN

Annexe XXVII

	Personnel salarié
Cadres	1
Non cadres	1
Stagiaires	—
TOTAL	<u>2</u>

CERTIFIE CONFORME

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Annexe XXVIII

En Euros	2019	2018	Variation
Capital social	10 010	10 010	-
Prime d'émission	889 990	889 990	-
Report à nouveau	(63 531)	(90 833)	(27 302)
Résultat 2018	-	27 302	27 302
Résultat 2019	146 887		146 887
Capitaux propres	<u>983 356</u>	<u>836 469</u>	<u>146 887</u>

CERTIFIE CONFORME

AALBORG PORTLAND FRANCE

31 décembre 2019

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Annexe XXIV

La rémunération des cadres dirigeants de la société n'est pas transmise car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

CERTIFIE CONFORME



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 18 81 81
Télécopie : +33 (0)5 56 18 81 83
Site internet : www.kpmg.fr

AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.
Avenue Bachelar - Port de commerce - 17300 Rochefort
Ce rapport contient 26 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 18 81 81
Télécopie : +33 (0)5 56 18 81 83
Site internet : www.kpmg.fr

AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.

Siège social : Avenue Bachelar - Port de commerce - 17300 Rochefort

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
25 juin 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 25 juin 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Junières
Associé